

RAPPORT D'ACTIVITE DU COLLEGE MEDICAL
POUR L'ANNEE
2000

Composition du Collège médical en 2000:

Président:	Dr Paul ROLLMANN
Vice-Président:	Dr Mathias SCHROEDER
Secrétaire:	Dr Jean KRAUS

Membres effectifs:

MM. les Drs Georges ARNOLD, Jean BEISSEL, Francis CERF, René KONSBRUCK, Jos STEICHEN, Marc ROSCH.
M. Paul WELSCHBILLIG et Mlle Michèle WOLFF, pharmaciens.

Membres suppléants:

MM. les Drs Carlo BOCK, Raymond LIES, Marc ROLLMANN, Guy SCHEIFER, Jean-Paul LANG et Jos SCHWICKERATH.
MM Serge OTH et Marc HANSEN, pharmaciens.

Secrétaires administratifs: M. Pierre SCHROEDER, à partir du 1^{er} octobre M. Paul LINCKELS.

Le présent rapport d'activité procède, pour faciliter les observations et comparaisons, d'après approximativement les mêmes schémas et rubriques que ceux publiés aux rapports d'activité précédents.

Comme par le passé, les chiffres respectivement les pourcentages figurant entre parenthèses correspondent à l'année 1999 et permettent au lecteur attentif de constater des progressions respectivement des régressions dans les différents chapitres par rapport à l'année précédente.

En 2000 le Collège médical s'est réuni 38 (37) fois en séances plénières et en 1 assemblée générale pour traiter les nombreux dossiers en instance.

Le rapport d'activité 2000 comporte les rubriques suivantes:

- I) Avis sur des projets de loi et des règlements grand-ducaux.
- II) Avis sur les nouvelles nomenclatures des actes et services pris en charge par l'assurance maladie.
- III) Discussions, propositions et avis sur des questions particulièrement importantes soulevées au fil de l'année 2000.
- IV) Analyses de contrats d'association entre médecins.
- V) Examens des demandes d'autorisation d'exercer, de stage et de remplacement.
- VI) Avis au sujet des candidatures pour pharmacies vacantes.
- VII) Litiges, plaintes diverses et affaires disciplinaires.
- VIII) Examens de textes d'annonces, d'en-tête de lettres et de plaques professionnelles.
- IX) Entrevues diverses.
- X) Divers.



I) Avis sur des projets de loi et des règlements grand-ducaux.

Projets de loi:	04 (03)
Projets de règlements grand-ducaux:	16 (15)
Total:	20 (18)

Sont énumérés ci-après les projets qui ont retenu plus particulièrement l'attention du Collège médical:

- Projet de règlement grand-ducal fixant les conditions d'accès et l'utilisation de l'appareillage pour l'ostéodensitométrie au Luxembourg.
- Projet de règlement grand-ducal relatif aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro.
- Projet de règlement grand-ducal relatif aux élections des membres du Collège médical.
- Projet de loi relatif aux produits du tabac.
- Projet de règlement grand-ducal relatif aux aliments diététiques destinés à des fins médicales spéciales.

- Projet de loi portant introduction d'une liste positive des médicaments pris en charge par l'assurance maladie et modifiant le Code des assurances sociales.
- Projet de règlement grand-ducal portant détermination des conditions et de la procédure relatives à l'inscription ou non d'un médicament sur la liste positive des médicaments pris en charge par l'assurance maladie ou de son exclusion de ladite liste.
- Projet de loi concernant l'exercice de la profession de pharmacien et le fonctionnement des pharmacies.
- Projet de loi modifiant la loi du 17 juin 1994 concernant les services de santé au travail.
- Projet de règlement grand-ducal concernant le service médical d'urgence des médecins généralistes.
- Projet de règlement grand-ducal concernant le service médical d'urgence des médecins dentistes.
- Projet de règlement grand-ducal concernant la protection de la population contre les dangers résultant des rayonnements ionisants.
- Projet de règlement grand-ducal relatif à la pharmacie hospitalière et au dépôt hospitalier de médicaments.
- Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 1994 concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 2 février 1995 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.
- Projet de règlement grand-ducal déterminant la liste des vaccinations recommandées.
- Projet de règlement grand-ducal établissant le plan hospitalier national.
- Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 21 janvier 1998 portant sur l'exercice de la profession de masseur.
- Projet de règlement grand-ducal relatif à la protection sanitaire des personnes contre les dangers des rayonnements ionisants lors d'expositions à des fins médicales.
- Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 10 juin 1997 portant fixation de la liste des spécialités en médecine reconnues au Luxembourg ainsi que détermination des conditions de formation à remplir en vue de la reconnaissance de ces titres.



II) Avis sur les nouvelles nomenclatures des actes et services pris en charge par l'assurance maladie.

Divers avis concernant les actes et services des foyers de réadaptation en psychiatrie, des médecins et des infirmiers ont été adressés au Président de la commission de nomenclature.



III) Discussions, propositions et avis sur des questions particulièrement importantes soulevées au fil de l'année 2000.

Parmi les dossiers particulièrement importants traités par le Collège médical, il y a lieu de citer les propositions et avis relatifs aux sujets énumérés ci-après :

- Interprétation des clichés radiographiques dans le cadre de la garde de polyclinique.
- Elaboration de la nouvelle version du règlement interne du Collège médical, rubrique III, intitulé « Dépenses ».
- Avis des statuts du conseil médical de la clinique Saint Joseph de Wiltz.
- Projet de contrat entre la clinique Saint Louis et les médecins y agréés.
- Contrat d'emploi du Centre hospitalier Neuro-Psychiatrique.
- Avis sur la « formation spécifique du médecin généraliste ».

Dans les grandes lignes, les conseils et directives dont question ci-dessus découlent, dans la mesure du possible, soit de l'application des stipulations du Code de déontologie médicale soit de l'application de la législation sanitaire.

Pour répondre aux multiples questions et pour préparer les nombreuses interventions, le nombre de lettres expédiées par le secrétariat du Collège médical a atteint le chiffre de 426 (412 pour l'année 1999 c.à.d. une augmentation de 3,39 %).



IV) Analyse des contrats d'association entre médecins.

Trois (10) contrats d'association entre médecins ont été soumis pour avis au Collège médical.



V) Examen des demandes d'autorisation d'exercer, de stage et de remplacement.

A) Demandes d'autorisation d'exercer:

1. médecins généralistes:	1996	1997	1998	1999	2000
Avis favorables candidats luxembourgeois	04	03	03	08	06

Avis favorables candidats étrangers	04	07	19	08	15
Avis défavorables candidats luxembourgeois	00	00	00	00	01
Avis défavorables candidats étrangers	09	04	04	10	07
Total des avis émis:	17	14	26	26	29

2. médecins spécialistes:	1996	1997	1998	1999	2000
Avis favorables candidats luxembourgeois	36	28	12	19	06
Avis favorables candidats étrangers	11	19	25	29	31
Avis défavorables candidats luxembourgeois	02	02	04	01	00
Avis défavorables candidats étrangers	10	13	09	09	06
Total des avis émis:	59	62	50	58	43

3. médecins dentistes:	1996	1997	1998	1999	2000
Avis favorables candidats luxembourgeois	03	01	02	03	07
Avis favorables candidats étrangers	06	21	16	21	22
Avis défavorables candidats luxembourgeois	00	00	00	00	00
Avis défavorables candidats étrangers	03	07	02	02	03
Total des avis émis:	12	29	20	26	32

4. pharmaciens	1996	1997	1998	1999	2000
Avis favorables candidats luxembourgeois	10	03	05	11	06
Avis favorables candidats étrangers	09	11	14	18	07
Avis défavorables candidats luxembourgeois	00	00	00	00	00
Avis défavorables candidats étrangers	01	00	00	00	00
Total des avis émis:	20	14	19	29	13

B) Demandes d'autorisation de stage et de remplacement:

	1996	1997	1998	1999	2000
Autor. MEVS candidats luxbgeois	05	10	11	14	25
Autor. MEVS candidats étrangers	53	76	79	63	75
Refus MEVS candidats luxbgeois	00	00	00	00	00
Refus MEVS candidats étrangers	00	00	03	00	00
Autor. de remplacements cand. Luxbgeois	24	23	23	35	34
Autor. de remplacements cand. Etrangers	64	51	68	61	75
Refus de remplacements cand.	00	00	01	01	00

Luxbgeois					
Refus de remplacements cand. Etrangers	02	12	03	03	01
Total des avis émis:	148	172	188	177	210



VI) Avis au sujet des candidatures pour pharmacies vacantes.

Deux (3) avis ont été élaborés pour les concessions pharmacies à Luxembourg, 25, avenue Grand-Duchesse Charlotte à DUDELANGE et 193, avenue Grand-Duchesse Charlotte à OBERKORN.



VII) Litiges, plaintes diverses et affaires disciplinaires.

57 (46) plaintes ont fait l'objet d'examens et de décisions.

A l'instar de l'année 1999 il y a lieu de confirmer que certains patients, qui se sentent apparemment plus lésés que d'autres ont facilement recours à un avocat pour défendre leurs droits.

Pour le détail des plaintes il y a lieu de se référer au tableau et aux explications ci-après.

Litiges, plaintes diverses et affaires disciplinaires:	1996	1997	1998	1999	2000
1) Médecin c/ médecin	07	07	06	05	04
2) Patient resp. établiss. Public c/ médecin	36	46	39	38	50
3) Médecin c/ patient	01	01	00	00	00
4) Collège médical c/ médecin	00	00	00	00	00
5) Patient c/ établissement public	00	03	03	03	02
6) Divers	01	03	00	00	01
Totaux:	45	60	48	46	57

Explications:

Sur l'ensemble des 57 plaintes retenues, il y a lieu de préciser que

- 07 (07) plaintes concernaient des problèmes de tarification ;
- 09 (07) plaintes concernaient des problèmes en rapport avec le service de garde et de remplacement ;
- 08 (06) plaintes concernaient des contestations de certificats médicaux y compris les certificats de complaisance ;
- 16 (15) plaintes concernaient des contestations des traitements médicaux/dentaires administrés ;
- 13 (06) plaintes concernaient des accusations au niveau du comportement humain d'un médecin visé ;

04 (05) plaintes diverses.

03 (03) dossiers concernant des plaintes en rapport avec la prescription d'anabolisants ont été transmis au Conseil de discipline du Collège médical.



VIII) Examens de textes d'annonces, d'en-tête de lettres et de plaques professionnelles.

13 (17) annonces ont été avisées favorablement.

21 (21) annonces ont été soit avisées défavorablement soit retournées au demandeur accompagnées par des recommandations à respecter. Dans aucun (1) cas, un candidat a été cité devant l'assemblée plénière pour se faire rappeler oralement les modalités à suivre pour obtenir l'autorisation de publier une annonce renseignant sur l'ouverture d'un cabinet médical.

03 (03) annonces contenaient le titre de "Dr" sans que les médecins visés n'aient pu produire une autorisation leur conférant le droit de faire usage d'un tel titre.

Le Collège médical est intervenu bon nombre de fois pour rappeler aux médecins la réglementation en vigueur en ce qui concerne le port de titres.



IX) Entrevues diverses.

Au fil de l'année 2000 le Collège médical a eu 11 (19) entrevues diverses qui sont énumérées ci-après:

1 entrevue avec des représentants de la Division de la Pharmacie et des Médicaments et du Syndicat des Pharmaciens au sujet du traitement des ordonnances médicales contenant des quantités anormales d'anabolisants.

1 entrevue avec un médecin au sujet d'un certificat d'incapacité de travail rétroactif.

1 entrevue avec un médecin dentiste au sujet d'une émission télévisée qualifiée de publicité tapageuse.

1 entrevue avec plusieurs médecins et pharmaciens au sujet des travaux du Comité National contre le Dopage dans le sport (CNLDS).

1 entrevue avec un médecin de la Direction de la Santé au sujet de la création d'une « Schlichtungsstelle ».

1 entrevue avec un médecin au sujet des conditions dans lesquelles il a établi un certificat de décès.

1 entrevue avec des médecins au sujet d'une émission télévisée et des principes déontologiques.

4 entrevues avec Maître VOGEL aux sujets de questions juridiques et de sa proposition de rédiger un lexique de droit médical.

A ces nombreuses entrevues aux sujets divers s'ajoutent 44 (55) entrevues supplémentaires concernant la vérification des connaissances linguistiques des candidats médecins, médecins dentistes et pharmaciens.



X) Divers.

A) Actions contre la publicité illicite et tapageuse de la part de personnes n'appartenant pas au corps médical.

Aussi en 2000 le Collège médical est-il intervenu à diverses reprises auprès de personnes ou organismes n'appartenant pas au corps médical pour leur interdire de proposer des activités relevant strictement de l'exercice de la profession de médecin.

B) Commission de conciliation.

Après 9 réunions, il est décidé de refuser carrément la création d'une commission qui de par sa nature est contraire à l'article 16 de la loi du 08 juin 1999 relative au Collège médical et à l'article 86 de la Constitution.

C) Elections du Collège médical.

Le 28 octobre les élections du nouveau Collège médical qui entre en fonction le 1^{er} janvier 2001 avaient eu lieu. Sont retenus comme membres effectifs les Drs Paul Rollmann, Francis Cerf, Jean Felten, Pierre Kayser, Jean Kraus, Anne.Marie Mandres-Probst, Paul Nilles, Jean-Paul Schwartz, Joseph Steichen, Romain Thill et M. Paul Welschbillig et Mlle Michèle Wolff (pharmaciens) et comme membres suppléants les Drs Léo Duhr, Pit Duschinger, Claude Frieden, René Konsbrück, Robert Kraus, Luc Molling et Paul Reuter et M. Serge Oth et René Recking (pharmaciens).

D) Contrôle des en-têtes des papiers officiels.

Les discussions avec des représentants de l'UCM et du Ministère de la Santé au sujet des en-têtes des papiers officiels des médecins ont commencé.

E) Recrutement d'un nouveau secrétaire administratif.

Suite à la loi du 08 juin 1999 modifiant le statut du secrétaire administratif, le Collège médical a dû renoncer à son ancien secrétaire, M. Pierre Schroeder et retenir un nouveau, M. Paul Linckels, sous le statut d'employé privé. Le nouveau secrétaire a pris son poste le 1^{er} octobre.

F) Conférence Internationale des Ordres et des Organismes d'attributions similaires.

Comme dans le passé le Collège médical est représenté régulièrement aux réunions de la « Conférence Internationale des ordres et des Organismes d'attributions similaires ».

